

réseau de radiodiffusion du Canada; au contraire, ce serait le seul mode de radiodiffusion qui en serait exclu.

**Le sénateur Flynn:** Ne suggérez-vous pas que la présence de ces mots-là donnerait au réseau ou à la Société un pouvoir proprement indépendant, en dehors de la juridiction du Parlement?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Non, pas un instant je n'ai pensé cela.

**Le sénateur Desruisseaux:** J'aimerais exposer au ministre quelques points de détail et ensuite lui soumettre un problème. A l'alinéa b) de l'article 2 du bill, on lit:

[Français]

que le système de la radiodiffusion canadienne devrait être possédé et contrôlé effectivement par des Canadiens

[Traduction]

Le mot «effectivement» inséré à cet endroit implique-t-il qu'il puisse être en partie aux mains d'étrangers?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Oui, monsieur.

**Le sénateur Desruisseaux:** Merci. La question suivante a trait à l'alinéa c) de l'article 2, qui dit:

[Français]

que toutes les personnes autorisées à faire exploiter des entreprises de radiodiffusion sont responsables des émissions qu'elles diffusent, mais que le droit à la liberté d'expression et le droit des personnes de capter les émissions...est incontesté;

[Traduction]

Le terme «mais que» ne pourrait-il être considéré comme une restriction? Le mot «et» ne le remplacerait-il pas tout aussi bien, puisque d'autres éléments doivent être mentionnés. S'agit-il d'une restriction?

**L'honorable Mlle LaMarsh:** Il me semble que le mot «et» diminuerait la clarté de la phrase. Le sens implicite—et cet article a été fortement modifié—est que bien que la responsabilité de toute émission incombe à l'émetteur original ou à ceux qui sont chargés de l'émission. Le Parlement désire cependant réaffirmer le droit à la liberté de parole et, en outre, à la liberté de capter, sous certaines conditions, n'importe quelle émission proposée. Cela ne veut pas dire, bien entendu, que l'on soit autorisé à brouiller les émissions en provenance des États-Unis ou à faire des choses de ce genre. Mais il est permis de les capter. Il me semble que le texte gagne en clarté quand on utilise une forme disjonctive, plutôt qu'une forme conjonctive.

**Le sénateur Desruisseaux:** J'aimerais parler des stations CATV au Canada. Ce réseau de diffusion s'étend de plus en plus et c'est heureux, car il constitue un développement normal de la science des communications. On peut s'attendre que la télédistribution captera avant longtemps les stations les plus éloignées et les retransmettra.

Je voudrais poser une question qui me préoccupe au sujet des commanditaires canadiens. J'ai aussi quelque souci des exploitants de stations qui comptent sur la publicité pour assurer leurs services. En matière de publicité, la situation est telle que les stations américaines s'adressent déjà aux industries canadiennes pour leur proposer leurs services publicitaires. Bien sûr, nous avons ici notre propre règlementation de la publicité, et des restrictions limitant la quantité globale de réclames que nous pouvons tolérer. Étant donné cette double situation, les stations américaines de télédistribution se trouvent en concurrence avec les nôtres. Cela pourrait provoquer de plus en plus de déficiences ou rendre de plus en plus difficile l'obtention, au Canada, de services publicitaires. Aussi, la publicité de toutes les compagnies internationales établies aux États-Unis se déverse-t-elle au Canada, directement ou par la télédistribution, ou grâce à la télévision canadienne, lorsque les Canadiens se branchent sur ces réseaux. C'est pour cela, nous dit-on, que les dépenses publicitaires de certains budgets sont réduites.

D'autre part, les stations américaines font de la publicité au Canada. J'ai ici la situation telle qu'elle se présente à Buffalo, où elles proposent à des représentants d'agences canadiennes d'organiser la publicité des stations américaines. La même situation règne dans l'Ouest, s'il faut en croire les rumeurs qui circulent à propos de Vancouver et d'autres endroits. Il y a là-bas une station installée tout près de la frontière et dont le seul but est de pouvoir atteindre les Canadiens par la publicité.

Voici ce qui m'inquiète. Nous établissons de plus en plus notre politique en matière de publicité en fonction des réseaux dont nous disposons, qu'ils soient privés ou publics, mais cela ne donne pas aux Canadiens une chance équitable de faire concurrence aux Américains sur les marchés de la publicité. Ils reçoivent plus des États-Unis qu'ils ne peuvent y émettre; les émissions sont différentes des nôtres et de plus en plus fréquentes; c'est pourquoi nous nous préoccupons des mesures législatives qu'on pourrait adopter plus tard à cet égard.